



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LA DROME

DIRECTION GENERALE
Reçu le 27/10/06

Le Président

Monsieur André MOUNIER
Président de la CCI ST
ETIENNE / MONTBRISON
57 cours Fauriel
42024 SAINT ETIENNE CEDEX 2

Réf. : PdK/FB

Valence, le 27 octobre 2006

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint le courrier concernant la contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme au débat public sur l'A45.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


Jean-Marie BUSSEUIL

Une force pour les entreprises!



Le Président

**CONTRIBUTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE LA DRÔME
AU DEBAT PUBLIC SUR L'A45**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le CIADT du 18 décembre 2003 a inscrit la réalisation de l'A45 parmi les priorités d'ordre national.

L'objectif à viser est bien l'émergence de l'aire métropolitaine lyonnaise, identifiée par l'Etat, avec la Directive Territoriale d'Aménagement, comme l'un des 4 espaces en France à taille critique européenne.

Le développement de cette métropole passe nécessairement par la création d'un lien autoroutier direct, soudant les deux agglomérations, mais permettant également une irrigation efficace de l'ensemble du reste du territoire de Rhône Alpes.

La réalité économique et sociale impose de réaliser cet axe structurant dans les délais promis, c'est-à-dire avant 2015.

La réalisation de l'A45 permettra l'émergence d'une transversale Est-Ouest de Lyon vers Toulouse, élément français d'une liaison continentale considérée comme stratégique par l'Union Européenne.

Or, aujourd'hui, les relations entre ces différents territoires reposent sur un seul lien routier, l'A47, voie expresse la plus ancienne de France, qui concentre à elle seule 30 % du trafic routier de Rhône-Alpes.

Ces perturbations se répercutent ainsi également sur l'axe nord-sud de l'A7 Vallée du Rhône provoquant également des perturbations avec les territoires de Rhône-Alpes-Sud.

Ce lien routier unique est très fragile, 2X2 voies étroites, hors normes routières, jugé depuis de nombreuses années comme étant saturé et très dangereux.



ISO 9001
version 2000

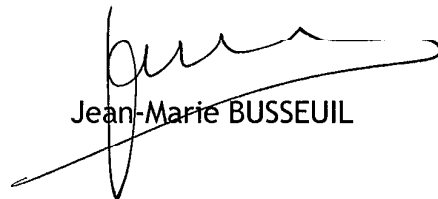
L'A47 est, par ailleurs, hors normes du point de vue environnemental, les eaux de ruissellement se déversant directement dans le Gier.

Le bilan de cette liaison se traduit :

- en terme économique, par une perte progressive de compétitivité des entreprises et d'attractivité de nos territoires
- en terme écologique par une pollution liée aux embouteillages quotidiens, par la défiguration de la Vallée du Gier, par des gaspillages d'énergie.
- en terme humain par un taux d'accidents élevé et par la dégradation de la qualité de vie des riverains de l'A47, qui traverse en particulier les villes de Givors et de Rive de Gier.

Nous insistons à ce titre pour que l'enquête publique se déroule bien cette année, condition pour que la procédure suive son cours, dans les délais.

Vous remerciant de la bienveillance que vous porterez à notre contribution, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Marie BUSSEUIL